

# MASTER

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES Année universitaire 2020-2021

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

CHAMP :  Droit, Économie, Gestion

DIPLÔME : MASTER

NIVEAU(X) :  1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année

MENTION : ECONOMIE APPLIQUÉE

PARCOURS-TYPE :  Classe préparatoire aux concours administratifs

RÉGIME :  formation initiale ;  formation continue

MODALITÉS :  présentiel ;  distanciel ;  hybride ;  alternance

RESPONSABLE(S)  
PEDAGOGIQUE(S) : Faneva Tsiadino RAKOTONDRAHASO  
Olivier PROVINI  
[faneva.rakotondrahaso@univ-reunion.fr](mailto:faneva.rakotondrahaso@univ-reunion.fr)  
[olivier.provini@univ-reunion.fr](mailto:olivier.provini@univ-reunion.fr)

GESTIONNAIRE(S)  
PEDAGOGIQUE(S) : Audrey BECQUART  
[audrey.becquart@univ-reunion.fr](mailto:audrey.becquart@univ-reunion.fr)

# Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences.

## 1. Dispositions générales

### 1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études – RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<p><b>Modalités particulières à préciser le cas échéant</b></p> <p><i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p>Les candidats doivent être titulaires d'une licence : en Économie-Gestion, en Administration Économique et Sociale ou en Administration Publique.</p> <p>Pour les candidats non titulaires d'une L3 Économie-Gestion, Administration Économique et Sociale ou Administration Publique, le dossier sera étudié au titre de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès en Master 1.</p> <p>La commission auditionnera les étudiants titulaires d'une L3 d'Économie-Gestion et d'Administration Économique et Sociale ayant suivi et validé le DU « Ambition ». Pour ces étudiants, l'admission en classe préparatoire est de droit dès lors qu'ils satisfont les prérequis de la validation de leur L3 et du DU Ambition.</p> <p>L'accès en classe préparatoire est soumis à une procédure de sélection réalisée par une commission de sélection.</p> <p>Dans un premier temps, la liste des candidats à auditionner est arrêtée après examen des dossiers. Dans un deuxième temps, les candidats présélectionnés sont auditionnés.</p> <p>La sélection s'effectue sur la base de critères pédagogiques et au regard de la situation sociale et financière des candidats.</p>

### 1.2 L'inscription pédagogique

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>
---

**Modalités complémentaires à préciser** (*Quand? Où? Après de qui? Etc.*)

L'inscription est à effectuer auprès du bureau des Masters de la faculté de Droit et d'Économie.

## 1.3 Objectifs de la formation

### OBJECTIFS DE LA FORMATION - CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ACQUISES

[Les compétences doivent être en conformité avec la fiche nationale RNCP du diplôme]

#### Objectifs de la formation

Le Master Droit public parcours Classe préparatoire aux concours administratifs a vocation à préparer les candidats à la réussite aux concours administratifs de catégorie A voir A+ et à former les futurs cadres administratifs et financiers des collectivités publiques, établissements et sociétés publics et autres organisations publiques et parapubliques.

Cet objectif implique la maîtrise de la méthodologie des épreuves aux concours ce qui engage, outre un niveau de connaissance important dans les matières juridiques, de maîtriser l'environnement social, politique et économique de ces organisations.

La Classe préparatoire a pour objectif de préparer aux concours administratifs externes de catégorie A et A+ des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Cette formation correspond à la première année d'un parcours de Master 1 et est adossée au Master 1 Économie appliquée. Elle permet également la poursuite d'études en Master 2.

#### Connaissances et compétences acquises

Maîtriser la méthodologie des épreuves aux concours administratifs

Perfectionner les qualités rédactionnelles

Acquérir une connaissance des administrations publiques (cadre normatif, sociologie des organisations, approche historique etc...)

Concevoir et contribuer à l'aide à la décision pour des opérateurs publics nationaux, européens ou internationaux

Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale

Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles

Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention

Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines

Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

## 2. Organisation des enseignements

### 2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	2
Nombre d'UE	23
Volume horaire étudiant de la formation par année	455

### 2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

**Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC** (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

## 2.3 Assiduité aux enseignements

### ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

*En application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, l'ensemble des étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.*

Aux CM	Obligatoire
Aux TD	Obligatoire
Aux TP	Formation sans TP
<b>Dispense d'assiduité</b> (A préciser)	Les dispenses d'assiduité sont autorisées sur demande justifiée de l'étudiant dans le respect du calendrier pédagogique en cours.

<b>Modalités et justificatifs d'absence</b> <i>(A préciser)</i>	Toute absence doit-être justifiée auprès du bureau des masters
--	--

### 3. Règles d'acquisition des enseignements

#### 3.1 Validation

(UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année...)

<b>VALIDATION</b> <u>Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme</u> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Éléments constitutifs ou matières le cas échéant	>10
UE	Obtention d'une moyenne sur l'UE supérieure ou égale à 10/20.
Bloc de connaissances et de compétences	Obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Semestre	Obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Année	Obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Diplôme	Obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

## 3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	Les semestres de l'année se compensent

## 3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Conformément au RGE, chaque enseignement est capitalisable

## 4. Examens

### 4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

**POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE, MODALITÉS DE  
CONVOCAATION ET CONDITIONS D'ACCÈS**  
*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

À préciser	Les convocations prennent la forme d'un affichage sur le panneau dédié devant le bureau des Masters et d'une notification via l'ENT.
------------	--

## 4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

**4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS**  
*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

<p>L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :</p> <p><i>(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)</i></p>	
Évaluation terminale :	<p>X OUI ; <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Finances publiques ; Questions européennes ; Questions sociales ; Gestion des ressources humaines ; Conférences ; Droit des collectivités territoriales ; Finances locales ; Politiques publiques ; Conférences ; Développement soutenable en contexte insulaire - I ; Politiques Économiques - I ; Politiques Économiques - II ; Développement soutenable en contexte insulaire - II ; Évaluation des politiques publiques - II</p>



Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	X OUI ; <input type="checkbox"/> NON Note de synthèse ; Grands enjeux politiques et sociaux contemporains - I ; Grands enjeux politiques et sociaux contemporains - II
Évaluation continue intégrale	X OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : Entraînements aux épreuves écrites ; Anglais.

#### 4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	Report de la note obtenue aux évaluations continues
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Oral ou écrit

## 5. Résultats

### 5.1 Les jurys

#### LES JURYS

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

Modalités sur la délibération à préciser	Le jury est composé par les membres de l'équipe pédagogique. Il statue à la fin du premier semestre pour les résultats du premier semestre. Il statue à la fin du deuxième semestre pour les résultats du deuxième semestre et de l'année.
--	--

## 5.2 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<b>Modalités à préciser</b>	Les résultats sont notifiés par voie d'affichage sur le panneau dédié devant le bureau des Masters et d'une notification via l'ENT.

## 5.3 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
<b>Modalités du redoublement à préciser</b>	Le redoublement est soumis à l'appréciation des responsables pédagogiques.

## 6. Dispositions diverses

### 6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)

## 6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant)

### A utiliser en cas de changement de maquette

Pour les étudiants admis à redoubler en Master 1 Classe préparatoire au concours pour l'année universitaire 2020-2021, le redoublement se traduit par :

\* des matières validées en 2019-2020 et à nouveau proposées en 2020-2021 : Les notes de 2019-2020 sont reportées sur 2020-2021.

\* des matières non validées en 2019-2020 et à nouveau proposées en 2020-2021 : ces matières sont à suivre et valider cette année.

\* des matières non validées en 2019-2020 et qui ne sont plus proposées cette année : elles disparaissent de la nouvelle année de formation.

\* de nouvelles matières proposées en 2020-2021 mais pour lesquelles des matières équivalentes ont été validées par l'étudiant en 2019-2020. Une analyse du relevé de notes de ce dernier permettra de repérer les éventuelles équivalences. Dans ce cas, la note 2020-2021 sera celle (>10) obtenue en 2019-2020 (report de note).

\* de nouvelles matières proposées en 2020-2021 et n'ayant pas d'équivalence avec les matières validées en 2019-2020 : Ces matières sont à suivre et valider cette année. Ce sont tous les nouveaux cours qui apparaissent dans la maquette présentée en annexe 1.